

Budget : la CGT dénonce un nouveau passage en force au détriment des salarié·es

Malgré les désaveux et les défaites électorales du camp Macron, sanctionné par les urnes, le nouveau Premier ministre tente de poursuivre la même politique de l'offre que ces prédécesseurs. Dans la continuité des gouvernements précédents, les efforts se font sur le dos des salarié·es, et ce sont elles et eux qui vont de nouveau payer l'addition. Pour la première fois depuis 25 ans un gouvernement réduit les dépenses de l'Etat de 2% en prévoyant une baisse de 32 Mds des dépenses publiques, attaquant notamment les budgets alloués :

- Au travail et à l'emploi avec une baisse massive de 3,104 Mds. C'est la coupe la plus importante ;
- A l'écologie avec une baisse de -2,579 Mds ;
- A l'aide publique au développement avec une baisse de -1,674 milliard € ;
- A la recherche et à l'enseignement supérieur avec une baisse de -1,566 milliard €.

Ainsi, tandis que des coupes sont opérées sur des secteurs sociaux et publics, des mesures de maintien ou d'assouplissement sont appliquées lorsqu'il s'agit du patronat, illustrant un traitement inégal des différents acteurs économiques et sociaux. :

• La fonction publique où le gouvernement répond à la crise par la baisse du taux d'indemnisation des jours d'arrêt maladie, par le gel du point d'indice et par de vastes coupes dans les dotations aux collectivités ; Ces coupes ont déjà des conséquences directes et se traduisent par des plans d'austérité comme les baisses des budgets dédiés à la culture, au sport et au secteur associatif dans plusieurs départements et régions.

A l'inverse, la remise en cause des cadeaux exorbitants aux entreprises n'est toujours pas à l'ordre du jour : pas question de toucher aux 100 Mds de dividendes versés en 2024.

Mutations : tous les postes de A+ et A au choix ! Bientôt la fin de nos choix pour tous ?

Lors du groupe de travail du 9 octobre 2024 sur les Lignes directrices de Gestion (LDG) mobilités, la direction générale avait annoncé que les cadres A+ n'auraient plus de mouvement de mutation et que les postes seraient vus au fil de l'eau.

La CGT Finances Publiques avait alors demandé si l'année suivante ce serait aussi le cas pour les inspecteurs et inspectrices puisque les postes étaient également au choix en local à partir de 2025 : pas de réponse.

La réponse est sortie le 31 janvier 2025 avec une note sur les mutations locales. Nous avons malheureusement raison, le mouvement local des A disparaît et tous les postes seront proposés au fil de l'eau tout au long de l'année. C'est une nouvelle remise en cause du droit des agents et agentes :

– Le profil professionnel devient prépondérant : c'est l'enfermement dans une filière professionnelle.

– Les priorités légales ne s'appliquent que pour différencier des candidatures de niveau identique. Du fait des critères opaques de sélection des directions, elles ne s'appliqueront jamais.

– Les priorités pour restructuration disparaissent de fait ; donc en cas de suppression de poste vous devez muter sans aucun avantage : c'est la double peine.

C'est surtout la porte ouverte à toutes les discriminations. Les chefs de service vont en toute logique préférer un agent efficace immédiatement et longtemps pour un meilleur rendement. Ils ont aussi des statistiques à rendre.

